

RAPPORT FINANCIER 2025 Energie Partagée Association

Le présent rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2025 établis par le Cabinet JEGARD et qui seront audités par le Cabinet de commissariat aux comptes FIDU.

La tenue de la comptabilité est assurée par Energie Partagée Association depuis cette année et la révision est assurée par le Cabinet d'expertise comptable JEGARD

Le présent rapport fait partie de la documentations de l'Assemblée générale pour son adoption.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2025 et s'est terminé le 31 décembre 2025.

Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2025, à 3 372 952 euros et fait apparaître un résultat comptable déficitaire de – 128 312 euros.

Précisions sur les charges mutualisées :

Depuis l'exercice 2024, Energie Partagée Association porte des charges mutualisées entre Énergie Partagée Coopérative et Energie Partagée Association. Ces charges sont réparties au prorata des ETP (hors ETP support) de chacune des deux entités.

- Les charges mutualisées 2025 portées par Energie Partagée Association s'élèvent au 31 décembre 2025 à 110 655 euros nets de taxes dont 38 726 euros nets de taxes sont refacturées à Energie Partagée Coopérative.
- Les charges mutualisées 2025 portées par Energie Partagée Coopérative s'élèvent au 31 décembre 2025 à 486 310 euros HT soit 529 620 euros TTC, dont 381 886 euros TTC sont refacturées à Energie Partagée Association

SYNTHESE

	2025	2024	Variation N/N-1
Produits	2 455 112	2 297 132	6,9%
Charges	2 583 424	2 413 813	7,0%
Résultat	- 128 312	- 116 681	10,0%
Bilan Actif/Passif	3 372 952	2 922 752	

Des produits en hausse de 6.9% mais légèrement inférieurs au budget prévisionnel essentiellement dû à un retard sur les subventions européennes.

Des charges globales en hausse de 7%, et qui atteignent +8.7% sur les seules charges d'exploitation

Un résultat déficitaire de -128 312 euros, dont environ -100 000 euros sont liés à un cumul sur plusieurs exercices de corrections sur des financements publics dont nous n'avons pas pu justifier l'éligibilité des dépenses.

Un bilan en hausse qui atteint 3 372 952 € : le bilan Actif est composé à 99% d'actif circulant : pour l'essentiel des créances et des subventions à percevoir pour 3 291 705 € et le solde par des disponibilités (50 922€), soit 7 jours de charges, caractérisant une faiblesse du fonds de roulement de l'association.

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Le plan d'action par pôle d'activité et le budget prévisionnel ont été adoptés en début de 2025 et révisé en juillet par le CA, le plan d'action identifie les actions à mener conformément aux objectifs statutaires et conventions signées. Le budget prévisionnel détermine l'affectation des ressources à savoir, financer les actions, assurer le paiement des charges de personnel et des charges de structure.

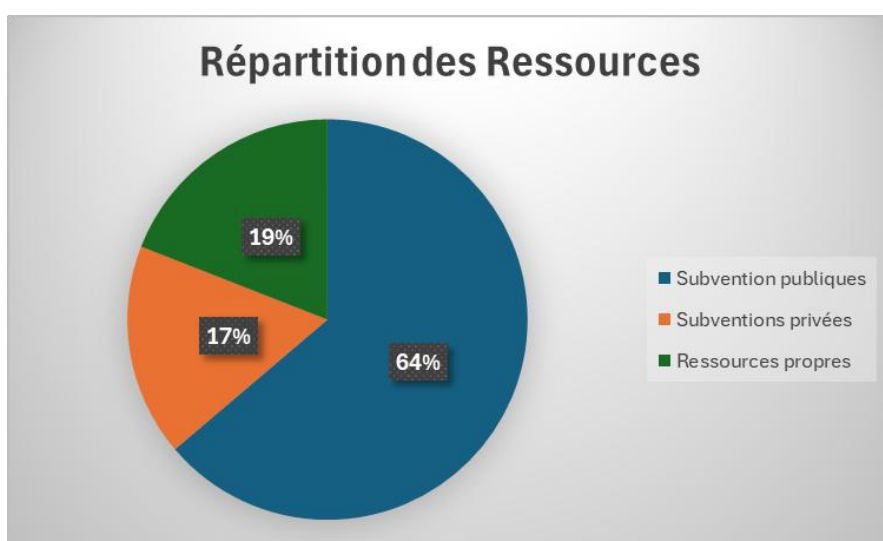
Produits	Montant	Charges	Montant
Subventions publiques	1 242 578	Charges de personnel	1 421 915
Financements privées	541 000	Charges directes / actions	551 799
Ressources propres	517 390	Charges de structure propres à EPA	85 710
Reprises fonds dédiés	154 037	Charges de structure mutualisées EPA/EPC	453 815
Produits financiers et exceptionnels	107	Engagements à réaliser / Sub Attribuées	70 000
		Charges financières et exceptionnelles	92
Total	2 455 112		2 583 331
Résultat déficitaire	-128 312	Résultat excédentaire	

1_Les produits d'exploitation de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 2 301 K €, contre 2 151 K € en 2024, cette augmentation témoigne de la reconnaissance d'Énergie Partagée Association auprès des bailleurs. Les produits proviennent de plusieurs sources :

- 55% de subventions publiques (contre 63,7 % en 2024 et 65,2% en 2023)
- 23% de subventions privées (contre 17,1 % en 2024 et 14,41% en 2023)
- 22% de ressources propres (contre 19,0 % en 2024 et 20,4% en 2023)

En K€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
Subvention publiques	1 043	1 185	1 372	1 446	1 242
Subventions privées	134	262	369	458	541
Ressources propres	344	371	410	481	518
TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)	1 521	1 818	2 151	2 385	2 301



➤ Les Subventions publiques

L'association est soutenue par les financeurs publics pour ses actions d'accompagnement des projets et des territoires ainsi que de sensibilisation du grand public à la promotion et au développement des projets citoyens d'énergie renouvelable

En K€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
ADEME	548	569	675	742	746
CONSEILS REGIONAUX	235	209	235	217	225
EUROPE	179	243	334	372	156
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	81	117	121	115	115
AIDE PUB. APPRENTISSAGE		46	7		
TOTAL SUBVENTION PUBLIQUES	1 043	1 184	1 372	1 446	1 242

Présente dans 4 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne Franche Comté), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME régionales. L'association bénéficie également du soutien de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Elle a également signé plusieurs conventions sur des programmes européens en tant que chef de file ou de participant (INTERREG, LEADER, LIFE,)

➤ **Les financements privés**

FONDATIONS En K€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
MACIF	-	-	50	50	50
PROGRES DE L'HOMME	40	40	40	40	40
TERRE SOLIDAIRE	15	-			
UN MONDE PAR TOUS	9	8			
LA FRANCE S'ENGAGE		59	50	60	75
EUROPEAN CLIMATE FONDATION		80	80	86	86
ALPES CONTROLES	-	12	-	12	
FONDATION DE FRANCE	-	-	110	80	80
EPOPEE	-	34			
FICUS			39	10	10
FONDATION ENTREPRENDRE				100	100
DOMORROW					100
AUTRES	70	30		20	
TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES	134	263	369	458	541

Le montant de subventions privées est de 541 k€. Depuis la création d'un poste sur le développement des partenariats au printemps 2023 le montant est en constante évolution. L'association continue de structurer et développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels.

➤ **Ressources propres :**

Les ressources propres sont en augmentation de 25,8% par rapport à 2024. La part de nos ressources propres a augmenté de 4% par rapport au budget global. Les cotisations ont fortement augmenté avec l'arrivée de 46 nouveaux adhérents et des adhésions renouvelées après interruption. Des prestations qui ont augmenté avec une participation au programme ACCE géré par Energie Partagée Coopérative.

Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- Pour 20,9 % des cotisations (contre 21.5 % en 2024)
- Pour 73 % de prestations (contre 64 % en 2024)

- Pour 2,5 % de la formation (contre 9 % en 2024)
- Moins de 1% de vente des produits (jeux, BD Ma propre Energie) (contre 1 % en 2024)
- Pour 3,1% d'autres produits (contre 4,5 % en 2024)

en k€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
Cotisations	59	68	86	87	108
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	4	8	4	5	2
Vente de presta EP/RR	49	83	18	104	144
Vente de presta tiers	70	99	147	141	148
Formations	43	33	35	18	13
Mise à disposition personnel EP	70	71	92	110	85
Convention partenariats	-	-	-		
Autres	47	10	28	16	16
TOTAL RESSOURCES PROPRES	342	372	410	481	516

2_Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2025, s'ajoutent les reports de ressources 2024 non utilisées de 154 037 euros auxquelles il faut enlever les engagements restant à réaliser au 31/12/2025 de 70 000 euros.

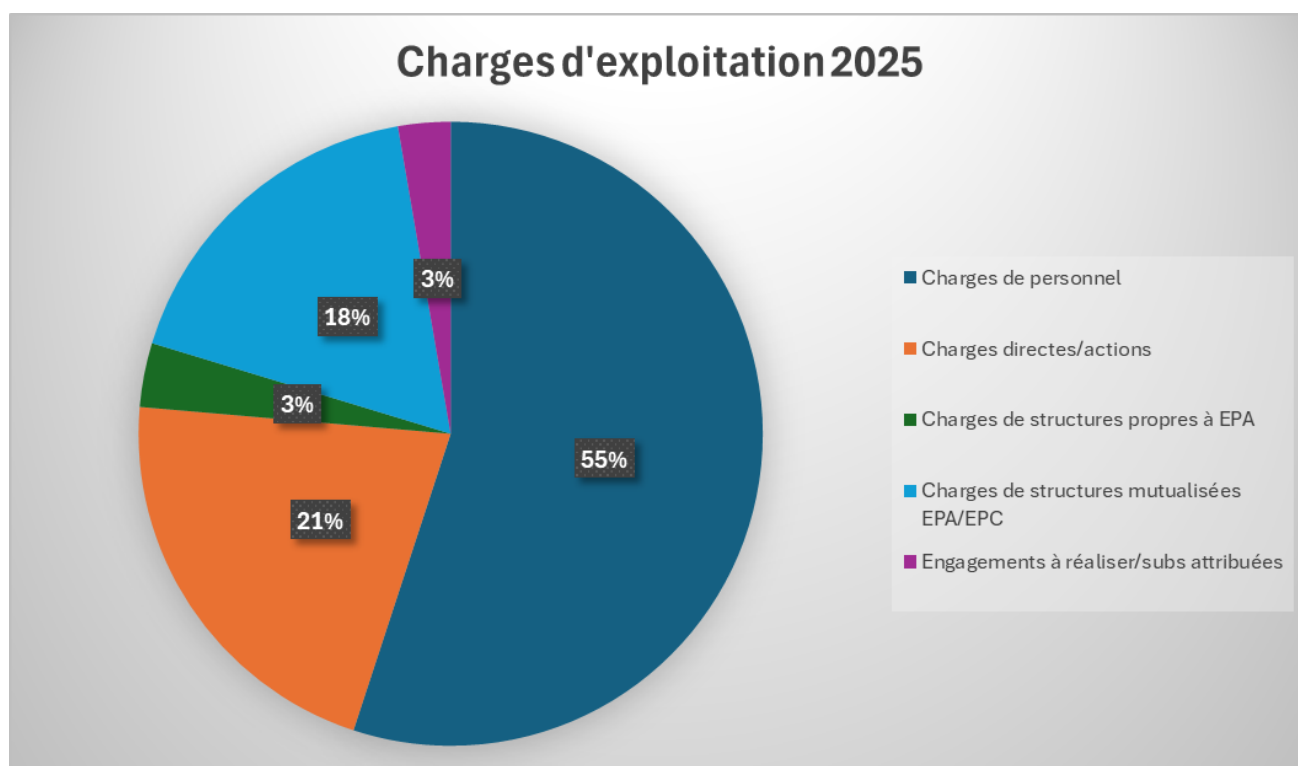
L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de + 84 037 €.

en k€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	167	68	145,7	154
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	68	145,7	154	70
- Autres charges				
IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT	99	-77,7	-8,3	84

Au 31/12/2025, l'association enregistre une dotation aux fonds dédiés concernant la convention signée avec le Fondation DOMORROW.

3_Charges de l'exercice

Les équipes d'Énergie Partagée Association assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 4 régions en direct.



➤ Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 55 % des charges de l'exercice soit 1 421 915 €.

Des créations de postes ont eu lieu en 2025 :

- une responsable plaidoyer et représentation en janvier (qui a fait l'objet d'un remplacement au cours de l'année avec une vacance de poste de 3 mois)
- une chargée de développement territorial sur la région Sud en octobre

Par ailleurs, au cours de l'année 2025 :

- un départ vers Energie Partagée Coopérative en juillet

- la transformation d'un CDD en CDI au pôle animation nationale
- un stage de 5 mois en Bourgogne Franche Comté, un stage de 2 mois en Ile de France et un stage de 4 mois à l'Animation Nationale
- le transfert de tâches administratives du pôle Animation nationale vers le pôle Gaf, porté par Energie Partagée Coopérative, avec la création d'un poste d'alternante

	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (en k€)	859	1 022	1 242	1 415	1 422
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	15,2	17,93	21,35	23,27	23,52
Nombre ETP stagiaires	2,2	1,33	0,83	2,2	3,5
% par rapport aux charges de l'exercice	56,70%	58,31%	52%	55,40%	55%

➤ Les charges directes sur actions

Les charges directes d'un montant de 551 K€ (21% des charges de l'exercice) représentent une part stable dans les dépenses depuis 2 ans (contre 22% en 2024 et contre 21 % en 2023). Les charges directes sur actions sont composées de :

- **Prestations externes pour la communication nationale et régionale**

- différents outils de communication, impressions , redevances et concessions aux outils numériques (vidéos, plaquettes et fiches, guides, etc.)
- prestations pour le site internet.

- **Prestations externes pour l'animation nationale et régionale**

- partenariat avec l'association des Centrales Villageoises
- prestation sur les usages numériques
- prestation dans le cadre du travail sur la chaleur renouvelable
- prestation dans le cadre de la formation
- prestation de conseils sur différentes filières
- prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.)
- prestation d'animation pour les événements et autres journées de porteurs de projets
- autres prestations

- **Frais de missions**

- déplacements, réceptions...
- locations mobilières et immobilières pour événements, animations, formations...

➤ **Les charges indirectes : charges de structure propres à Energie Partagée Association**

Les charges de structure propres à Energie Partagée Association représentent 3% des charges de l'exercice et concernent principalement les postes suivants :

- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
- les assurances
- les services bancaires et charges financières, assurance prêt
- les dotations aux amortissements concernent les jeux Energie Partagée et le matériel informatique.
- fournitures d'entretien et d'équipement
- autres frais généraux.

➤ **Les charges indirectes : charges de structure mutualisées avec Energie Partagée Coopérative**

Il s'agit des dépenses engagées pour le compte des deux structures Energie Partagée Association et Energie Partagée coopérative qui ont fait le choix de partager des moyens humains et matériels : la quote-part de ces frais mutualisés pris en charge par Energie Partagée Association représente 18% des charges de l'exercice (vs 22% en 2024).

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Vaulx en Velin, Marseille, Forcalquier, Nice, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors, Villemandeur.
- prestation de gestion sur les missions de direction, de suivi et gestion comptable, administratif, financier, budgétaire et administration du personnel.
- prestations informatiques
- prestations de ressources humaines
- les cotisations aux réseaux
- les frais de séminaire
- fournitures et téléphonie
- abonnements et outils numériques

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts sur le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). L'ensemble des charges financières sont en diminution depuis plusieurs années car l'association a mobilisé différents outils pour couvrir ces besoins de trésorerie avec des coûts amoindris.

4_Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 3 372 952 € (contre 2 922 752€ au 31/12/2024). L'augmentation du bilan coté passif s'explique principalement par les conventions pluriannuelles donnant lieu à des produits constatés d'avances soit 1 913 k€, (contre 1 586 k€ en 2024) et une augmentation des dettes fournisseurs notamment envers Energie Partagée Coopérative et des partenaires d'un projet européen dont on attendait le règlement. Coté actif par l'augmentation des créances sur subvention, soit 2 980 k€ (contre 2 541 k€ en 2024) et clients (notamment Energie Partagée Coopérative).

Au niveau du passif

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 178 K€ en diminution par rapport à 2024 (307 K€) lié à l'impact du résultat déficitaire de 2025, dont un apport à long terme avec droit de reprise d'Energie Partagée Investissement à hauteur de 150 K€. Ce montant de fonds propres est faible au regard des besoins de l'association et confirme sa fragilité financière suite à sa croissance rapide.

Les emprunts et dettes concernent :

- **Un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le montant au 31/12/2025 restant à rembourser est de 6 537 €
- **Une avance remboursable (fond résilience via le Conseil Régional Ile de France)** de 30 000 € pour un montant restant à rembourser au 31/12/2025 de 8 333 €
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

Au niveau de l'actif

L'association détient des actions au sein de différentes sociétés pour un montant de 3 204 € :

- Crédit coopératif (61 €)
- La Nef (600 €)
- Citiz (100 €)
- Energie Partagée Investissement (les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition soit 2443. A la date de la dernière assemblée au 25/11/2025, ces actions étaient évaluées à 2967 €).

5_Le Fonds de roulement (FR) / le Besoin en fonds de roulement (BFR)

	31/12/2022	31/12/2023	231/12/2024	31/12/2025
Fond de roulement	422 495	415 425	413 794	290 635
" + Ressources stables "				
Reserves + report à nouveau + Apports	432 636	426 430	423 727	307 046
Provisions pour Risques				
" - Emplois durables "	10 141	11 005	9 933	16 411
Besoin en fond de roulement	381 362	180 964	178 327	126 271
" + Créances clients "				
avances et acompte sur commande				
Usagers et comptes rattachés	153 570	134 323	228 234	310 283
Autres	1 363 835	1 601 243	2 741 905	2 980 343
Charges constatées d'avance	18 305	19 869	1 441	13 914
" - Dettes d'exploitation "				
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	68 050	145 702	154 037	70 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 946	270 787	465 026	616 440
Dettes fiscales et sociales	55 778	72 170	74 357	125 360
Autres dettes	3 066	34 980	313 338	453 177
Produits constatés d'avance	723 508	1 050 832	1 786 495	1 913 291
Tresorerie	68 133	234 460	109 679	36 052
Disponibilités	136 185	284 866	142 357	50 922
Dettes auprès des établissements de crédits	68 052	50 406	32 678	14 870
Produits d'exploitations (-fonds dédiés)	1 689 119	1 886 594	2 151 428	2 301 075
Nb de jour de Pdt d'exploitation FR	91	80	70	46
Nbe de jour de Pdt d'exploitation BFR	82	35	30	20
Ecart BFR/FR	- 41 133	- 234 461	- 235 467	- 164 364
Délai client (DSO) en jours	176	136	201	221
Délai fournisseur (DPO) en jours		117	280	389

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une augmentation due à la facturation faite en fin d'année, notamment des charges et produits intra-groupe EP. L'augmentation des autres créances correspondant aux conventions de partenariats, signées en cours de l'exercice.

A noter que le développement de l'association allié au recours croissant à des fonds européens dont le règlement est tardif, augmente le besoin en fonds de roulement qui est de moins en moins couvert par le Fond de roulement

La trésorerie de l'association est de 51 k€ au 31/12/2025 (contre 142 k€ au 31/12/2024). La trésorerie de fin d'exercice se dégrade, elle ne permettra pas d'honorer nos engagements sur du long terme. C'est pourquoi, des apports en fonds propres ont été mobilisés et arriveront sur les premiers mois de l'exercice 2026.

6_Les conventions réglementées

Listes des conventions réglementées, déjà validées au cours des exercices précédents et qui se sont poursuivies sur l'exercice 2025

- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Energie Partagée Investissement en 2016. Des avenants (le dernier en date du 26/03/2026) sont venus modifier ce contrat, dont les conditions à ce jour sont les suivantes : le remboursement de l'apport de 150 000 € s'effectuera in fine pour sa totalité au 31/12/2030, aucun intérêt n'est prévu au contrat.
- Energie Partagée Association a signé une convention de partenariat avec l'Association des Centrales Villageoises pour la réalisation de livrables communs. Pour l'exercice 2025, le montant concerné est de 15000 euros.

Liste des conventions réglementées nouvelles de l'exercice :

- néant

Conclusion et perspectives d'avenir

Energie Partagée Association est en phase de stabilisation de son cycle de croissance très importante des dernières années. Ce changement d'échelle des années précédentes a provoqué un déséquilibre qui n'est pas encore absorbé malgré la participation à deux nouveaux programmes européens (UNAICE et MODERATTI) ; l'association reste dépendante des financements publics mais s'attache à diversifier ses ressources soit auprès de fondations soit en développant ses ressources propres.

La situation financière fragile reste une préoccupation importante avec sur la fin de l'année 2025 le recours au Dailly et une sollicitation de crédit moyen terme qui aboutiront sur 2026 pour un montant de 350 000 € et une volonté affichée de résorber le déficit structurel en allant ciblant des opérations plus économiquement rentables pour Energie Partagée Association.